

Acte Nº 2020-16

Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020 sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38;
- Vu l'arrêté n°2020-130 en date du 15 septembre 2020 portant nomination de Mme Françoise LATHEAUME en qualité de référente intégrité scientifique;

Prend l'acte suivant :

OBJET: Information sur la nomination de la référente intégrité scientifique

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es de la nomination de Mme Françoise LANTHEAUME, en qualité de référente intégrité scientifique, conformément à la lettre de mission jointe en annexe.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIE

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07 Téléphone : $\pm 33(0)4$ 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr